

Délibération n°2024-61

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 5 DECEMBRE 2024
COLLEGE COLLECTE

Objet : Modification de l'organigramme du personnel du SIVOM du Born

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq du mois de décembre à 19 heures 45, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 17.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Laure PINCE, MM. Éric BRETHES, Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Patrick COCHARD-DEGUET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA et Jean-Richard SAINT-JOURS.

Absents excusés remplacés par des suppléants :

Absents excusés : 8.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Florence GUERRO, Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Frédéric POMAREZ, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick FRAGNEAU

Date de convocation et d'affichage : 28 novembre 2024



Délibération n°2024-61

Objet : Modification de l'organigramme du personnel du SIVOM du Born

Monsieur Éric SOULES, Président, expose :

Il est présenté la modification de l'organigramme du SIVOM qui prend en compte :

- la réorganisation du service Ressources Humaines, en répartissant les missions en domaine de compétences auprès de 2 référentes et en supprimant la mission de Responsable de service pour l'un des deux agents,
- le changement de dénomination du service « Communication » qui devient le service « Communication et économie circulaire »,
- le recrutement de plusieurs agents au sein du Pôle fonctionnel et au sein des services transversaux, depuis la dernière modification,

VU l'avis unanimement favorable du Bureau syndical en date du 25 novembre 2024,

VU l'avis unanimement favorable des deux collèges du Comité Social Territorial en date du 25 novembre 2024,

Le Comité syndical – Collège Collecte, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de l'organigramme du personnel du SIVOM du Born, tel qu'il est joint,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Éric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.



ORGANIGRAMME au 1er janvier 2025

